

PAIEMENT DES DROITS DE SCOLARITÉ 2020 / 2021

Par chèque à l'ordre de : Agent Comptable de l'INU JFC

	STATUT	MONTANT EN EUROS		DÉTAIL DU PAIEMENT
		TAUX	TAUX RÉDUIT ^(*)	
LICENCE	Non boursier	170,00 €	113,00 €	Droits de scolarité - Diplômes nationaux
	Boursier	Exonéré	Exonéré	
MASTER	Non boursier	243,00 €	159,00 €	Droits de scolarité - Diplômes nationaux
	Boursier	Exonéré	Exonéré	
INGENIEUR	Non boursier	601,00 €	401,00 €	Droits de scolarité - Diplômes nationaux
	Boursier	Exonéré	Exonéré	
AUDITEUR LIBRE	Licence	170,00 €		Droits de scolarité - Diplômes nationaux
	Master	243,00 €		

Acquittement de la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC) d'un montant de 92 € par le biais du site web : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
Tous les étudiants (boursiers ou non boursiers) seront dans l'obligation d'adresser l'attestation de paiement ou d'exonération de cette contribution
Les auditeurs libres ne s'acquittent pas de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

(*) Le taux réduit concerne les étudiants en césure et ceux inscrits en double diplôme